

**Assemblée générale**

Cinquante-sixième session

Documents officiels

76^e séance plénièreMercredi 5 décembre 2001, à 15 heures
New York

Président : M. Han (République de Corée)

*En l'absence du Président, M. Gounaris (Grèce),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 heures.

Point 108 de l'ordre du jour**Développement social, y compris les questions
relatives à la situation sociale dans le monde
et aux jeunes, aux personnes âgées, aux handicapés
et à la famille****Séances plénières consacrées au volontariat
coïncidant avec la fin de l'Année internationale
des volontaires****Rapport du Secrétaire général (A/56/288)****Projet de résolution (A/56/L.27)**

M. Kafando (Burkina Faso) : L'Année internationale des volontaires, célébrée au cours de cette année et dont la présente session marque la clôture, a donné l'occasion à la communauté internationale d'appréhender davantage le rôle important que joue le volontariat dans le devenir de l'humanité et notamment dans le progrès socio-économique des pays en développement. En tant qu'expression de la solidarité humaine, le volontariat vient du fond des âges. L'esprit communautaire qui faisait la force de nos sociétés traditionnelles, ne reposait sur rien d'autre que sur le volontariat.

Le développement solidaire, dont maints penseurs ont cherché à tirer des modèles de développement propres à l'Afrique, avait pour fondement essentiel, le volontariat, à savoir, aider l'autre à se développer en vue de s'aider soi-même à se développer. C'est dire, Monsieur le Président, que cette forme de solidarité n'est pas seulement à encourager; il faut même aller plus loin, il faut l'institutionnaliser, et c'est la raison pour laquelle, nous sommes infiniment reconnaissants aux pays et aux organisations internationales qui en ont fait un instrument d'épanouissement de l'homme, qui ont su donner au volontariat une âme.

Devant la détresse, la misère et la souffrance, les volontaires, avec la disponibilité, l'entrain et le courage qui les caractérisent, oeuvrent inlassablement sur le terrain pour redonner de l'espoir. Partout, à travers le monde, les volontaires jouent un rôle important et efficace dans le développement humain durable, dans des domaines tels que l'éducation, la santé, l'environnement et autres. Ce mouvement de bénévolat mérite, par conséquent, d'être mieux connu et apprécié qu'il ne l'est actuellement. C'est pourquoi nous devons le soutenir par des actions de sensibilisation et par des efforts de financement de ses activités, étant donné que ces genres d'organisations fonctionnent la plupart du temps sur des contributions volontaires.

C'est dans cette perspective également que la tenue à Dakar, en octobre dernier, du séminaire sur la promotion du volontariat et le développement humain

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-178. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



durable en Afrique francophone, mérite d'être saluée. Cette rencontre s'est penchée sur les résultats obtenus, par rapport aux objectifs fixés par l'Année internationale des volontaires, ces objectifs étant la reconnaissance, la facilitation, la mise en réseau et la promotion de l'action volontaire. Ce séminaire a également recommandé que l'ensemble des initiatives locales, recensées au cours de cette année, soit soutenu et valorisé par une coalition internationale comprenant les représentants de gouvernements, d'organisations internationales et régionales, d'organisations non gouvernementales, de fondations et du secteur privé en coordination avec le Programme des Volontaires des Nations Unies.

Au Burkina Faso, les volontaires sont présents dans presque tous les secteurs de l'activité économique et sociale, et particulièrement en milieu rural, aux côtés des populations burkinabè qu'ils accompagnent dans la lutte contre la pauvreté. Tout en vivant les dures réalités quotidiennes avec celles-ci, avec les populations donc, ils apportent leurs expériences pour l'aboutissement de nombreuses opérations de développement, que ce soit dans la lutte contre la désertification, dans l'éducation, dans le combat contre les maladies endémiques, etc.

Il convient de préciser que les volontaires et bénévoles qui participent au développement humain au Burkina Faso proviennent des organisations non gouvernementales, des organisations communautaires, de la société civile, et de divers organismes bilatéraux ou internationaux de volontariat tels que le Peace Corps des États-Unis, les Volontaires européens de développement, les Volontaires canadiens, le Service allemand de développement, les Volontaires italiens, les Volontaires japonais, les Volontaires français du progrès, les Volontaires des Nations Unies.

Je profite de cette occasion pour leur redire toute notre appréciation du travail remarquable qu'ils mènent au Burkina Faso et leur témoigner notre profonde gratitude. Un aussi large éventail démontre à souhait la sollicitude, pour ne pas dire la préférence, apportée à mon pays. Ceci explique pourquoi le Burkina Faso a tenu à marquer l'Année internationale des volontaires par la mise en place d'un Comité national de réflexion et d'organisation avec, à l'appui, un plan d'action qui prévoit de tirer parti de la richesse culturelle du Burkina Faso et de son rôle de carrefour de rencontres socioculturelles, pour créer des occasions de reconnaissance du travail volontaire, du réseautage

et d'expansion du volontariat, notamment du volontariat national.

Nous attendons du bilan de l'Année internationale des volontaires, qu'il permette à la communauté internationale de s'imprégner davantage des réalités et des divers aspects de l'action volontaire, afin de lui garantir un meilleur suivi.

Nous réitérons notre soutien total à cette forme de coopération humanitaire, soutien que nous exprimons une fois de plus en nous portant coauteurs du projet de résolution A/56/L.27, intitulé « Recommandations relatives à l'appui du volontariat ».

M. Heinbecker (Canada) : Les événements tragiques des derniers mois nous ont rappelé la solidarité et la coopération nécessaires entre citoyens et citoyennes et entre les États. Ils nous ont également permis de constater toute la générosité et le dévouement dont des milliers d'individus ont su faire preuve, que ce soit dans cette ville ou ailleurs dans le monde. Ce sont ces actes d'altruisme désintéressés que nous célébrons aujourd'hui. Nous nous arrêtons pour marquer la Journée internationale des volontaires et la clôture de l'Année internationale des volontaires.

En novembre 1997, la résolution 52/17 proclamant 2001 Année internationale des volontaires a donné le coup d'envoi à de nombreuses manifestations d'appui au bénévolat, tant au sein de la famille onusienne que chez de nombreux gouvernements et organisations. Ces multiples initiatives ont contribué à atteindre les quatre buts de l'Année internationale des volontaires : reconnaissance, assistance, promotion et réseautage des bénévoles.

(l'orateur poursuit en anglais)

Tout au long de l'Année, le Programme des Volontaires des Nations Unies, fidèle à une tradition de plus de trente ans, s'est fait chef d'orchestre, soutenant les comités nationaux, diffusant une information sur le bénévolat, suscitant la participation et la reconnaissance du travail des bénévoles aux quatre coins du monde. Je souhaite particulièrement déléguer à vos applaudissements Sharon Capeling-Alakija, Coordinatrice exécutive du Programme des Volontaires des Nations Unies. Son origine canadienne fait honneur à notre pays.

Pour témoigner notre gratitude à l'ONU au Programme des Volontaires des Nations Unies et à ses milliers de bénévoles qui oeuvrent dans près de

150 pays, le Canada a aujourd'hui même offert une sculpture qui sera exposée en permanence au siège des Volontaires des Nations Unies, à Bonn. Cette sculpture symbolisera l'esprit, appelé à durer, de l'Année internationale des volontaires.

Je tiens à remercier le Secrétaire général qui, en août dernier, a présenté à l'Assemblée générale (A/56/288) un rapport très complet dans lequel il met en lumière les multiples aspects du travail bénévole. Ce rapport souligne la contribution du volontariat au développement social et économique, tant des pays développés que des pays en développement. Il fait valoir que le bénévolat doit être considéré comme une composante intégrale de toute stratégie visant la réduction de la pauvreté, le développement durable, la santé, la prévention des catastrophes naturelles et l'intégration sociale, particulièrement en ce qui a trait à la lutte contre l'exclusion et la discrimination.

À cet égard, le rapport du Secrétaire général trouve un écho fidèle dans la résolution adoptée aujourd'hui. Le Canada est fier d'être au nombre des cogarants et tient à témoigner sa gratitude au Japon et aux Pays-Bas pour avoir pris l'initiative d'élaborer ce projet de résolution, de même qu'aux divers pays du groupe-cadre qui y ont contribué. En adoptant cette résolution, l'Assemblée générale témoigne sa gratitude à tous ceux qui consacrent leur temps, énergies et talents au bien-être des autres. Il ne saurait exister un meilleur moyen de montrer sa sollicitude pour autrui.

Au Canada, l'Année internationale des volontaires 2001 a incité les citoyens, les organismes et les entreprises à affirmer haut et fort « Je suis là », et à se compter. En 2000, un peu plus de 6,5 millions de Canadiens ont offert leur temps et leurs compétences, sans rien demander en retour. Plus du quart des Canadiens en âge de travailler ont fait du bénévolat. Ces bénévoles proviennent de tous les horizons et de diverses couches de la population canadienne, mais ils étaient tous habités d'un esprit d'humanité. En 2000, les bénévoles ont contribué en moyenne 162 heures chacun. En tout, cela représente un peu plus d'un milliard d'heures et équivaut à 549 000 emplois à temps plein.

Ce bénévolat a pris différents visages, qu'il s'agisse de comptables siégeant à des comités, de grands-mères gardant des tout-petits, d'enfants de 10 ans rendant visite à des personnes âgées, avec leur animal de compagnie, d'animateurs scouts organisant

des camps et activités pour les jeunes de leur quartier, de professeurs retraités alphabétisant d'autres adultes, de particuliers accueillant leurs amis ou proches victimes de sinistres, comme lors d'une tempête de neige à Ottawa, ou d'employés d'un même bureau organisant un repas de Noël pour des sans-abri. Les exemples sont innombrables.

De la même manière, plusieurs facteurs incitent les bénévoles à donner de leur temps, à faire preuve de solidarité à l'égard des plus démunis, à aider à acquérir des compétences, à participer dans le cadre d'une appartenance religieuse ou d'une communauté, et à simplement offrir des services à la collectivité. Le bénévolat est l'acte de citoyenneté et de philanthropie par excellence qui peut être accompli dans notre société et à l'étranger.

En juin 2000, le Gouvernement canadien s'est associé au secteur bénévole pour lancer l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire. Cette collaboration a déjà commencé à porter fruit. Elle a permis aux organismes bénévoles de tout le Canada, petits et grands, de mieux faire comprendre le bénévolat dans leurs collectivités et de mettre en valeur les réalisations des bénévoles. Nous avons également effectué une nouvelle enquête nationale sur le don, le bénévolat et la participation, qui servira de base à la recherche et l'élaboration de politiques nouvelles. La prochaine enquête, en 2003, offrira de nouvelles analyses. Aujourd'hui même, le Premier Ministre canadien, Jean Chrétien, a annoncé plusieurs mesures d'ampleur liées à l'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire, la plus importante étant la signature d'un accord entre le Gouvernement canadien et le secteur bénévole et communautaire. Cet accord, qui constitue un jalon, résulte d'efforts collectifs et de consultations menées dans tout le Canada. Il s'inspire de valeurs, de principes et d'engagements communs, qui joueront un rôle directeur dans ces nouvelles relations. Il s'agit d'un pas marquant dans les efforts actuels pour améliorer la qualité de vie au Canada et à l'étranger et pour jeter les bases d'une collaboration entre le Gouvernement et les organismes bénévoles.

Pour marquer encore l'influence de l'Année internationale des volontaires, le Premier Ministre a également annoncé la création de l'Initiative canadienne sur le bénévolat, qui vise à faire reconnaître, encourager et appuyer le bénévolat au Canada. Cette initiative a pour objet d'aider les gens à unir leurs efforts, à la faveur du bénévolat et d'autres

formes de participation civique, de façon à renforcer leurs collectivités et à améliorer notre qualité de vie. En même temps, le Gouvernement a annoncé la création d'un compte satellite pour les institutions sans but lucratif et le bénévolat au sein du système de comptabilité nationale de Statistique Canada. Ce compte satellite brosera un tableau de la contribution des organismes bénévoles à l'économie. Nous collaborons en outre avec d'autres pays Membres de l'Organisation des Nations Unies à l'élaboration d'un protocole qui permettra d'établir des comparaisons entre pays.

Au Canada, nous sommes fiers des relations que nous entretenons avec les organismes bénévoles depuis des années. L'Initiative sur le secteur bénévole et communautaire témoigne de l'importance que le Gouvernement attache à ce secteur. Stimuler ce secteur, créer les conditions qui favorisent sa croissance, ne fait pas que profiter à ceux qui en sont les bénéficiaires directs. En outre, le bénévolat enrichit ceux qui le pratiquent, et aussi l'ensemble de la société.

Mme Crowley (Australie) (parle en anglais) : L'Australie a une longue tradition de volontaires dont le bénévolat porte sur une grande variété de domaines d'activités et d'entreprises collectives. Nous sommes parmi les chefs de file mondiaux dans certains de ces domaines et nous sommes des interlocuteurs actifs ou des participants agissants avec d'autres dans différents domaines. C'est donc à partir d'une base fort riche que l'Australie a participé à l'Année internationale des volontaires.

Les activités de l'année ont été coordonnées au niveau national par le Département des services familiaux et communautaires. Les gouvernements des États ont également coordonné leurs propres programmes d'activités dans toute l'Australie. Le programme national prévoyait le financement des secteurs communautaire et volontaire, le parrainage et des partenariats ainsi qu'une stratégie de communication et une recherche sur la communication. Le programme australien allait dans le sens du projet de résolution portant sur les recommandations relatives à l'appui au bénévolat que l'Assemblée générale examine aujourd'hui. Le projet de résolution et ses recommandations soulèvent plusieurs questions très importantes, dont beaucoup ont des répercussions particulières pour l'Australie.

Dans ses premiers paragraphes, le document reconnaît l'importance et la contribution précieuse des formes traditionnelles d'assistance mutuelle, d'auto-assistance et de participation civique au développement socioéconomique des communautés. Il reconnaît en outre que le bénévolat est une partie importante des stratégies de réduction de la pauvreté et de fourniture de soins de santé, de services de santé, de prévention des catastrophes et de développement durable.

En Australie, c'est la coutume « d'apporter sa pierre et de faire ce qu'il y a à faire », qu'il s'agisse de lutter contre un incendie de brousse, de chercher un enfant perdu dans la brousse ou de se précipiter pour apporter de l'aide lorsqu'une catastrophe se produit, comme par exemple lorsqu'il y a un effondrement sur un lieu de travail ou une avalanche dans les régions enneigées. L'Australie a aussi la réputation d'aider à l'étranger, notamment lorsque c'est dans un domaine où elle est très compétente – par exemple celui de la lutte contre les incendies – et des Australiens se sont récemment rendus dans d'autres pays dans ce but précis.

L'Australie a vu la création de certaines oeuvres de bienfaisance internationales à but non lucratif, telles que Apex et Meals on Wheels. Elle a une réputation de premier ordre en matière d'organisations charitables – religieuses ou autres – et des organisations non gouvernementales nationales et internationales, ainsi que des milliers d'Australiens, font périodiquement don de leur temps pour aider ces organisations dans leur travail.

Il y a plusieurs points qui sont très importants en ce qui concerne les volontaires et il faut les examiner continuellement.

Tout d'abord, comme le reconnaît le projet de résolution, il y a un niveau différent de participation des femmes et des hommes au bénévolat, les femmes ayant en particulier un niveau de participation élevé dans le secteur volontaire. Ceci repose sur un certain nombre de facteurs historiques. Les travaux essentiels qu'accomplissent les volontaires sont pour la plupart des « travaux féminins » – il s'agit de donner des soins, cuisiner, faire la lessive, faire la lecture, prêter l'oreille, réconforter, etc. En outre, dans le passé, les femmes n'ont pas eu la même possibilité de faire partie de la main-d'oeuvre rémunérée en même nombre que les hommes.

Deuxièmement, justement parce qu'elles étaient au centre de la vie, les femmes ont souvent été les premières à noter qu'il y avait un besoin dans la communauté et à essayer d'agir en fonction de ce besoin, que ce soit en lançant Meals on Wheels, comme l'a fait en 1953 dans mon propre État de l'Australie du Sud une femme nommée Doris Taylor, elle-même handicapée; ou en ouvrant des foyers pour protéger les femmes contre la violence – chose qui s'est faite partout dans le monde à peu près à la même époque alors que les femmes devenaient actives politiquement et découvraient qu'elles avaient les moyens d'effectuer des changements. Ce point est reconnu dans le projet de résolution qui note « l'effet positif du volontariat sur l'autonomisation des femmes ». Il est également important de noter qu'il y a une très longue liste de contributions faites par les hommes au secteur volontaire. Je ne suis pas là pour semer la discorde entre les hommes et les femmes. L'expérience de ces dernières semaines dans cette ville de New York, et les travaux qui sont effectués au *ground zero* et dans les structures d'appui qui soutiennent ces travaux montrent clairement que les hommes font aussi d'excellents volontaires.

Troisièmement, les volontaires étendent l'activité du Gouvernement, notamment en offrant des services à la population et en faisant intervenir d'autres services – par exemple, en collectant des fonds pour toutes sortes de bonnes oeuvres, depuis le matériel de recherche jusqu'à l'équipement de terrains de jeux. Cela se fait par des accords de partenariat, comme l'indiquent la manière dont les Nations Unies envisagent l'Année internationale des volontaires, ainsi que la résolution que nous examinons aujourd'hui. Les partenariats ont aussi été un élément clef de la réaction du Gouvernement australien face à l'Année, qui a fait une place à la création de partenariats constitués avec les secteurs public et privé afin de mettre sur pied, notamment, une conférence nationale et des projets écologiques.

Le projet de résolution mentionne un autre point de grande importance, et c'est qu'il ne faut pas faire appel à des volontaires pour supprimer des emplois rémunérés. Comme l'histoire le montre, il est d'usage que le secteur volontaire soit le premier à se rendre compte qu'un besoin existe et à y faire face pour qu'ensuite des travailleurs rémunérés prennent la relève. L'enseignement en est un très bon exemple : il est maintenant en général assuré par des laïcs

rémunérés alors qu'auparavant, de nombreux enfants étaient instruits par des ordres religieux à peu de frais ou sans frais pour la communauté. Il est important de résister à la tentation de renverser cette tradition. Ce qui est nécessaire, c'est d'appuyer et d'encourager les volontaires qui sont une partie essentielle de nos communautés, notamment en donnant plus facilement à chacun la possibilité d'investir un peu dans sa propre communauté.

Une reconnaissance appropriée perpétuera la place des volontaires dans nos communautés et les encouragera à continuer leurs efforts. Conscient de ceci, le Gouvernement australien a fait figurer un programme de communications dans ses activités, et l'ONU a également encouragé la notion de reconnaissance en tant qu'élément essentiel de l'Année. Il est donc approprié que l'une des recommandations que nous adopterons aujourd'hui encourage les médias à soutenir les activités de sensibilisation et de promotion du bénévolat.

Tout en encourageant le bénévolat, nos communautés très souvent méconnaissent la grande générosité dont font preuve nos jeunes, dont la génération est parfois qualifiée de « génération égoïste ». Ces mêmes jeunes passent leurs étés dans des camps où ils aident les enfants, y compris les enfants handicapés; ils voyagent à l'étranger pour vivre très simplement dans des cités d'assistance et prêter la main à ces communautés. Les jeunes sont pleins d'énergie et remplis du désir de trouver des endroits et des projets qui leur permettent d'apporter une contribution au monde qui est le leur. Nous devons nous assurer que leurs contributions sont reconnues et encouragées. Il est important que l'altruisme des jeunes ne se perde pas.

La résolution reconnaît la nécessité de promouvoir le bénévolat et les valeurs qui l'accompagnent. Il est également nécessaire de reconnaître la quantité de travail qui est effectuée par des bénévoles et la mesure dans laquelle nos communautés dépendent d'eux. Cette reconnaissance renforce la nécessité d'appuyer ces travailleurs, que ce soit par le biais d'une formation, de subventions aux organisations ou, par exemple, en payant leurs frais de voyage.

Elle renforce également la nécessité pour les communautés de réévaluer de temps à autre ces activités et de s'assurer que les volontaires ne font pas

un travail qui devrait normalement être fait par une main-d'oeuvre rémunérée du secteur public ou privé. Avec le temps, le volontariat est devenu synonyme de différentes activités; et, de fait, il évolue encore. Comme l'indique le projet de résolution, en matière de bénévolat il n'existe pas de modèle universel de bonnes pratiques. Ce qui fonctionne bien dans tel pays peut fort bien ne pas du tout fonctionner dans un autre.

La démarche suivie par le Gouvernement australien, qui se reflète dans les recommandations que nous adopterons aujourd'hui, a consisté à créer un environnement propice à l'épanouissement du bénévolat afin de lui permettre de continuer d'ajouter à la valeur de nos communautés. C'est une approche qui a été reconnue tout au long de l'Année décrétée par les Nations Unies et qui sera à nouveau appuyée dans la résolution que nous adopterons aujourd'hui. L'ONU elle-même est un exemple modèle d'environnement propice qu'elle crée par le biais du programme des Volontaires des Nations Unies.

Dans la gestion des ressources et des contributions précieuses des volontaires, dans un pays donné ou dans le monde, le défi consiste à obtenir l'équilibre juste. La grande générosité du public doit être encouragée et appréciée. En même temps, ces mêmes qualités de générosité et de survie face à des situations terriblement difficiles ne doivent pas faire l'objet d'abus ou d'exploitation. Il faut que les volontaires fassent partie du programme et travaillent en partenariat avec les secteurs public et privé, pour un monde meilleur.

Mme Rivero (Uruguay) (*parle en espagnol*) : L'Uruguay voudrait s'associer à la célébration de cette journée, qui marque la fin de l'Année internationale des volontaires et en même temps le début d'une étape nouvelle dans le développement du bénévolat. Nous espérons que cette étape sera encore plus bénéfique que celle que nous venons de connaître. Nous souhaitons notamment saluer tout particulièrement le travail accompli par le Programme des Volontaires des Nations Unies, dont l'aide efficace et les conseils ont été prodigués avant et pendant l'année en cours. Nous aimerions aussi souligner l'utilité du rapport du Secrétaire général, publié sous la cote A/56/288, et dont les recommandations, nous l'espérons, continueront d'être appliquées lors des prochaines étapes.

En Uruguay, on trouve environ 5 000 organisations actives, composées de volontaires de différents groupes d'âge et de tous les secteurs socioéconomiques. Ils participent au quotidien aux différentes activités relatives au développement humain. Suivant ce qu'a été, dans une certaine mesure, l'évolution traditionnelle du volontariat, le travail des bénévoles en Uruguay est, lui aussi, apparu dans le cadre de l'action sociale des organisations non gouvernementales mais le Gouvernement, conscient du travail important et des grandes contributions apportées par les volontaires, a joué ces dernières années un plus grand rôle dans des activités visant à régler des problèmes qui touchent aussi bien la société civile que le domaine public.

C'est pour cela que le Gouvernement uruguayen, partageant les objectifs primordiaux qui ont motivé la proclamation de l'année 2001 comme Année internationale des volontaires et souhaitant apporter sa propre contribution, grâce à la reconnaissance et à la promotion du travail des bénévoles, a déclaré d'intérêt national, par le décret national 365 du 5 décembre 2000, toutes les activités et programmes intérieurs qui ont été menés à bien pendant cette année. Une collaboration étroite a été ainsi établie entre l'Institut de communication et de développement de l'Uruguay qui a été opportunément désigné par le Programme des Volontaires des Nations Unies comme centre de coordination, chargé également de la création d'un comité national et d'organismes publics tels que les ministères du travail, de la sécurité sociale, de l'éducation et de la culture, des sports et de la jeunesse, d'une part, et différentes organisations non gouvernementales, d'autre part, qui ont oeuvré inlassablement, dès le début de la préparation de cette Année, en vue d'exécuter conjointement les activités prévues pour sa célébration.

Pour les raisons que je viens d'évoquer, l'Uruguay se félicite d'avoir pu participer directement et intensément à la célébration de cette Année internationale des volontaires et d'avoir pu apporter, aux membres les plus jeunes de sa société, une expérience enrichissante qui a démontré, encore une fois, que nous, peuples unis, nous pouvons atteindre tous nos objectifs.

M. Adam (Israël) (*parle en anglais*) : L'Année internationale des volontaires, qui touche aujourd'hui à sa fin, n'est que le début d'un volontariat accru à l'avenir : elle nous a donné à tous la possibilité

d'apprendre l'importance et la nécessité du bénévolat et a accru notre sensibilisation à cet égard.

Israël est heureux de s'associer à d'autres pays pour se porter coauteur de la résolution A/56/L.27, intitulée « Recommandations relatives à l'appui au volontariat ». Je voudrais saluer ici le travail accompli par les Volontaires des Nations Unies lors des préparatifs pour cette année et aussi des manifestations spéciales qui ont eu lieu. J'aimerais également féliciter le Secrétariat de l'ONU, qui a assuré la promotion de programmes et de projets en vue d'offrir un contenu substantiel à cet égard. Israël voudrait également saluer le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et d'autres fonds et programmes de l'ONU qui ont mis la coopération avec les volontaires au premier plan de leurs efforts. En fait, tout cela n'aurait pas été possible sans les 4 500 volontaires qui ont travaillé nuit et jour, dans des conditions difficiles et principalement dans des pays en développement, en coordonnant le travail de millions de volontaires dans le monde.

Israël est d'avis que les opérations de maintien de la paix de l'ONU devraient renforcer la coopération avec les Volontaires des Nations Unies en vue d'accroître le nombre de bénévoles qui oeuvrent dans le cadre d'opérations de maintien de la paix, aussi bien pour les projets civils, que ce soit une assistance électorale ou le renforcement des capacités, que dans le contexte de la consolidation de la paix et d'actions préventives dans les zones de tension.

Israël s'enorgueillit d'avoir pu participer à l'Année internationale des volontaires. En fait, toute la notion de bénévolat touche profondément aux valeurs juives de charité et de solidarité à l'égard de son voisin. La notion de *Tikkun Olam* – littéralement « réparer le monde », mais comprise plus communément comme désignant la justice sociale – est une idée qui est fondamentale pour le peuple juif depuis des siècles et qui a inspiré d'innombrables actes de charité et de bonté dans un nombre incalculable de communautés juives dans le monde. Il s'agit de valeurs qui sont inséparables non seulement du peuple juif, mais également de l'État d'Israël depuis sa création.

Comme il est indiqué dans notre pochette de documentation, qui a été préparée pour la manifestation d'aujourd'hui et qu'on peut se procurer au fond de la salle, les institutions sur lesquelles l'État d'Israël a été établi étaient principalement des organisations de volontaires, y compris le système

scolaire avant qu'Israël ne soit un État, le Hagannah (le précurseur des Forces de défense israéliennes) et le mouvement des kibboutzim, dont l'esprit collectif et l'effort communautaire bénévole constituent un modèle pour le monde entier. C'est l'esprit du don de soi par souci d'autrui qui a été vital pour le développement aux premières heures et pour la force constante de l'État d'Israël.

Avec la création de notre État en 1948, un grand nombre de services qui étaient assurés jadis par des organisations volontaires ont été pris en charge par le Gouvernement, et ces organisations ont commencé à concentrer leurs activités sur des mesures de protection sociale. Les volontaires ont été au premier plan des efforts nationaux visant à absorber des centaines de milliers d'immigrants, dont un grand nombre de réfugiés de l'Allemagne nazie qui avaient subi de graves blessures psychiques et psychologiques. Aujourd'hui, cet esprit qui vise à aider les nouveaux venus et les défavorisés continue de s'épanouir dans des programmes comme Perach, qui apparie des étudiants universitaires et des enfants défavorisés, ainsi que par l'intermédiaire de nombreux programmes d'aide aux immigrants qui sont apparus à la suite des arrivées massives d'immigrants de l'ex-Union soviétique et d'Éthiopie.

L'esprit du volontariat dépasse largement le cadre des immigrants. La majorité écrasante des Israéliens aujourd'hui exécute une forme ou une autre de service national après avoir terminé leurs études secondaires. Pour certains, le service se fait dans les forces armées. Mais de nombreux autres assurent un service national d'autres manières importantes, depuis le travail en milieu hospitalier et dans les hospices jusqu'à l'aide aux villes et aux communautés, en passant par des fonctions de tuteur et de modèle auprès de jeunes issus de milieux désavantagés. Aujourd'hui, 32 % de la population adulte en Israël sont des volontaires d'un type ou d'un autre.

Les possibilités de volontariat abondent en Israël. La liste d'organisations de volontaires israéliennes est très longue, mais je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur trois organisations en particulier. La première est Yad Sarah, ou la « Main de Sarah », une organisation créée en 1976 pour soulager la misère des malades, des handicapés et des personnes âgées en fournissant du matériel médical gratuitement et en assurant des transports et autres services médicaux. Plus de 6 000 volontaires servent environ 250 000

Israéliens chaque année par l'intermédiaire de Yad Sarah.

La deuxième organisation est Magen David Adom, l'équivalent israélien de la Croix Rouge ou du Croissant Rouge, qui remonte à 1930. Environ 6 000 personnes se portent volontaires chaque jour afin d'aider à fournir des secours d'urgence, pour faire des collectes de sang, et pour fournir des services médicaux cruciaux.

La troisième organisation est Hessed Shel Emmet ou, en anglais, « bonté véritable ». Cette organisation de 550 volontaires aide la police dans les opérations de secours menées après les attentats terroristes et les catastrophes naturelles en assurant la tâche unique en son genre de recueillir les restes humains et en informant les familles. Cette organisation a été reconnue par la revue *Colors*, une publication qui est produite conjointement par les Volontaires des Nations Unies dans le cadre de la campagne de sensibilisation au volontariat.

En fait, le volontariat fait partie intégrante de l'éthique israélienne et trouve ses origines dans les paroles d'un ancien sage juif appelé Hillel, qui disait, « Si je ne suis que pour moi-même, quel type de personne suis-je? ».

Ma délégation espère sincèrement que l'Année internationale des volontaires servira d'inspiration dans le monde entier afin que tous comprennent que nul n'est seul sur cette Terre, et que nos actes, en bien ou en mal, affectent nos communautés, nos pays et le monde entier. Nous sommes convaincus que l'Année internationale des volontaires ne devrait être que le point de départ qui permettra de renforcer le rôle du volontariat dans les tâches accomplies par l'Organisation mondiale et ses organes subsidiaires.

Nous espérons que grâce au renouveau, cette année, de l'esprit du volontariat, les individus et les sociétés du monde entier y puiseront leur inspiration et seront amenées à donner une petite partie d'eux-mêmes pour améliorer le sort de l'humanité tout entière.

M. Lee Ho-jin (République de Corée) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, ma délégation tient à remercier le Secrétaire général de son rapport très complet, publié sous la cote A/56/288, sur les contributions du volontariat, ainsi que la manière dont les Gouvernements et le système des Nations Unies peuvent l'appuyer plus avant. Nous saluons également

les efforts des Volontaires des Nations Unies et de la Coordinatrice exécutive, qui ont joué un rôle déterminant dans la très grande réussite de l'Année internationale des Volontaires, 2001. En outre, l'initiative des Gouvernements japonais et néerlandais mérite d'être saluée de façon toute particulière, puisqu'elle a conduit à l'adoption des résolutions pertinentes à l'Assemblée générale et au sein de la Commission du développement social au cours de ces dernières années.

Lors de la cérémonie d'ouverture de l'Année internationale des Volontaires, 2001, tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies en novembre 2000, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, avait dit :

« Service et solidarité, tels sont les idéaux sur lesquels repose le volontariat, avec la conviction que nous pouvons rendre notre monde meilleur. Dans ce sens, nous pouvons dire que le volontariat est l'ultime expression de ce que représente l'Organisation des Nations Unies ».

À cet égard, le lancement de l'Année internationale des Volontaires, 2001 peut être considéré comme un renouveau de tous nos efforts communs pour rendre le monde meilleur.

La force du volontariat est une mesure clef du degré de santé et de solidarité d'une société. Les volontaires partagent non seulement les tâches difficiles qui doivent être accomplies mais aussi, ce qui est peut-être plus important, le sens du don de soi et de la solidarité qui renforce le tissu social. Ils sont l'exemple de la forme la plus noble de l'esprit humain lors des périodes de crise et de défi. Cette idée a été vigoureusement confirmée par les manifestations spontanées de bénévolat de la part de volontaires qui ont prêté main forte au lendemain des attaques terroristes du 11 septembre. Il convient donc que nous désignons cette journée afin d'honorer et nous souvenir de tous les volontaires travaillant dans de nombreux endroits du monde, et qui dans bien des cas, risquent leurs propres vies et leur bien-être au milieu de catastrophes naturelles et de conflits armés. Leur sécurité et leur accès sans entraves aux populations qu'ils essaient de servir devraient être assurés.

Au cours de l'Année internationale des volontaires, 123 comités nationaux, 75 comités d'États et 6 comités municipaux de l'Année internationale des volontaires, représentant la société civile, le Gouvernement, les milieux universitaires et les médias

ont travaillé ensemble afin de promouvoir, faciliter et établir des réseaux pour des activités de bénévolat dans le monde entier. Cette collaboration devrait se poursuivre et se développer, après la fin de l'Année internationale des volontaires.

Le Gouvernement de la République de Corée est fermement attaché à promouvoir le volontariat au sein de la société. Depuis le lancement du Comité national coréen pour l'Année internationale des volontaires, en juillet 2000, plusieurs initiatives se sont concrétisées, à savoir l'ouverture du site Web coréen pour l'Année internationale des volontaires, 2001, un sondage d'opinions approprié concernant le volontariat, une conférence nationale pour l'Année internationale des volontaires et une course de relais pour relier un réseau national de programmes de volontaires. Actuellement, nous sommes en train de promulguer une loi qui renforcera l'appui administratif et financier aux activités de bénévolat.

Les activités sont pleinement conformes à l'importance que nous accordons au volontariat international. Nous avons versé des contributions au Fonds d'affectation spéciale de la République de Corée pour les Volontaires des Nations Unies depuis 1986, et nous avons dépêché un nombre croissant de volontaires coréens pour qu'ils prennent part à différentes activités des Volontaires des Nations Unies. Les volontaires coréens à l'étranger sont également formés et envoyés dans de nombreux pays par le KOICA, l'organisme coréen de coopération internationale. L'année prochaine, au mois de septembre, la dix-septième assemblée mondiale biennale sur le volontariat organisée par l'Association internationale pour le bénévolat, doit avoir lieu à Séoul, avec pour thème « Le volontariat : force de la société civile – un pont vers la réconciliation et la paix ». Nous espérons que cette Conférence renforcera d'autant la dynamique visant à consolider l'esprit et le travail du volontariat dans le monde entier.

L'Année internationale des volontaires, 2001, a fortement renforcé la prise de conscience mondiale quant à l'importance du volontariat. Comme le signale le rapport du Secrétaire général, il y a un principe en évolution qui souligne la réciprocité des avantages du volontariat pour toute personne concernée, ainsi que la participation sociale que l'action bénévole offre aux pauvres et aux nécessiteux au sein de la société.

Le matériel du volontariat est aussi en train de changer. Avec l'aide de la technologie de l'information, les activités bénévoles se sont étendues à l'Internet. Limités dans le passé à l'offre de services sur place, les volontaires peuvent maintenant également accomplir leur tâche à distance. Ils aident les populations de pays éloignés à diffuser leurs expériences et connaissances précieuses en matière d'agriculture, de protection de l'environnement, de reboisement, de santé et de soins médicaux, tout en tirant le maximum des réseaux existants sur le terrain. À l'avenir, puisque les équipements de vidéo-conférence deviennent facilement accessibles au public, le volontariat en ligne devrait fortement accroître le capital social qui peut être utilisé pour aider les secteurs démunis de la société. Dans ce contexte, nous attendons beaucoup de l'initiative UNITeS du Secrétaire général, telle qu'exposée dans son rapport du millénaire.

Comme le représentant du Japon l'a dit ce matin, la République de Corée et le Japon s'associeront pour accueillir ensemble la coupe du monde de football de 2002, en juin prochain. Ma délégation est elle aussi ravie de cette occasion de coorganiser cette fête mondiale du football. Mon gouvernement fait de son mieux pour préparer une coupe du monde tout à fait réussie et agréable et fera confiance aux services désintéressés d'innombrables volontaires pour qu'elle se déroule bien. En fait, nous nous attendons à ce que la coupe du monde de 2002 soit un événement important pour la promotion du volontariat dans le monde entier.

Alors que l'Année internationale des volontaires arrive à son terme, l'ONU doit rassembler, analyser et distribuer les informations et les leçons apprises afin que les activités des volontaires puissent recevoir un plus large appui aux niveaux national, régional et international.

Dans le cadre de l'effort visant à renforcer et consolider les activités de volontariat, le Programme des Volontaires des Nations Unies a largement contribué à organiser des séminaires et à mettre en place des groupes de travail d'experts, ainsi qu'à créer le réseau mondial des comités nationaux et à fournir à ces comités une assistance technique. Nous espérons que cette expérience a aidé à jeter les fondements sur lesquels les comités nationaux fonctionneront en permanence.

L'amour de l'humanité et la maturité de la société exigent que nous continuions d'encourager et de soutenir le mouvement des volontaires. Le Gouvernement de la République de Corée est fermement attaché à cette noble cause.

M. Singhara Na Ayudhaya (Thaïlande) (*parle en anglais*): Je voudrais tout d'abord exprimer la reconnaissance de la Thaïlande à l'Organisation des Nations Unies et à ses États Membres, dont les initiatives et la participation active ont mis au premier plan la cause et la valeur du volontariat et des activités volontaires. L'Année internationale des volontaires nous offre à tous une occasion rare de témoigner d'une reconnaissance particulière au volontariat, surtout aux organisations et aux personnes qui les soutiennent. L'Année internationale est une invitation à réexaminer les façons dont la société sous-évalue le volontariat. Elle reflète la nécessité urgente de sauver et de revitaliser l'esprit du volontariat.

À cet égard, il est grand temps de réexaminer les stratégies et l'orientation politique relatives au volontariat. Le volontariat a eu un rôle essentiel à jouer, tant en temps de paix qu'en temps de guerre. Le volontariat sensibilise les institutions et, plus que jamais, pourrait servir d'instrument puissant pour mettre en contact les individus et renforcer la société sur la voie de la démocratisation et de la bonne gestion des affaires publiques.

Cependant, avant que le volontariat puisse être intégré dans les stratégies nationales destinées à vaincre la pauvreté et l'exclusion sociale et à permettre à un pays de soutenir son développement politique, économique et social, il devra relever le défi de revivifier les tissus sociaux, l'esprit de réciprocité, et d'inspirer un sentiment plus fort de confiance mutuelle et de cohésion sociale.

Le travail bénévole a été un trait permanent de la vie en Thaïlande depuis les jours anciens de la société agraire, lorsque le processus de la riziculture – allant du semis au raffinage des grains en passant par le labour et la récolte – impliquait le travail volontaire des villages proches. La culture d'interdépendance était bien définie par la culture de la société où l'on cultive le riz. Toutefois, en cette époque où la mondialisation est à notre porte, de nombreuses valeurs agraires fondamentales de la société se sont progressivement atrophiées. À ce stade, le volontariat peut assumer diverses fonctions et contribuer à réparer les fils lâches

pour les remettre en place comme dans une tapisserie. Le volontariat est devenu plus pertinent que jamais pour la société moderne en Thaïlande en raison de son rôle fonctionnel et catalytique s'agissant de mettre en contact les individus et d'aider à vaincre l'exclusion sociale.

Dans la situation actuelle où les ressources pour le développement semblent être plus rares que jamais et où les pays sont confrontés à de nombreux et impressionnants défis, la mobilisation du soutien des communautés par le biais du volontariat, au niveau de la base, est une des manières les plus efficaces de combattre la pauvreté et de parvenir à l'autosuffisance. Ayant conscience de la valeur du volontariat et en se fondant sur une grande richesse d'expériences et de contributions d'un certain nombre d'organisations à but non lucratif et de la société civile, la Thaïlande a consacré ses efforts à appuyer le travail des volontaires.

Sur le front législatif, une manière plus concrète d'appuyer le travail des volontaires en Thaïlande passera par la proposition de loi sur l'aide sociale, qui cherche à faciliter le travail des volontaires par l'assouplissement des règles et d'autres restrictions qui entravent le fonctionnement des organisations non gouvernementales et, plus important, par la fourniture d'un appui aux organisations à but non lucratif immatriculées dont les activités sont profitables au public. Le Parlement et le Conseil d'État national examinent actuellement ce projet de loi. Une loi est également en préparation pour protéger et appuyer les volontaires afin d'encourager davantage chacun à devenir volontaire. Les secteurs public et privé s'occuperont aussi de promouvoir la gestion administrative des activités des volontaires pour en assurer l'efficacité.

En attendant la promulgation de ces lois et afin de renforcer le réseau de la société civile, le Gouvernement thaïlandais a facilité la mise en place d'un centre national de coordination des organisations non gouvernementales pour le développement et de centres provinciaux de coordination des organisations non gouvernementales pour le développement dans 75 provinces du pays, couvrant actuellement 9 millions de volontaires en Thaïlande.

Pour manifester notre détermination d'appuyer le travail bénévole, la Thaïlande a annoncé, le 21 octobre 2001, la Déclaration sur les volontaires thaïlandais. La

Journée des volontaires thaïlandais vise à célébrer le dévouement de feu la Princesse Sri Nakarindra, Princesse mère de S. M. le Roi Bhumibol Adulyadej de Thaïlande.

La Princesse mère était particulièrement vénérée comme la « Mère de la protection sociale et du volontariat », du fait de l'assistance qu'elle était connue pour avoir longtemps rendue aux indigents dans les régions les plus reculées de la Thaïlande. En 1954, elle a constitué un groupe de volontaires comprenant des médecins et des infirmières qui se déplaçaient dans des unités mobiles pour fournir des soins médicaux à ceux qui n'y avaient pas ou y avaient peu accès. La Fondation de l'Équipe médicale volontaire de la Princesse mère continue d'effectuer le même travail aujourd'hui dans 50 provinces, à l'aide d'un réseau plus avancé. Son travail a aidé à améliorer la qualité de vie des populations rurales.

En réalisant le développement social pour tous dans un monde de plus en plus mondialisé, la Thaïlande a identifié les groupes marginalisés qui vivent dans une grande misère et ont un besoin urgent et prioritaire d'un programme d'assistance sociale. La décentralisation du pouvoir a été mise en place pour veiller à ce que les administrations et populations locales prennent soin de leurs propres ressources naturelles et leurs budgets, notamment dans les régions où se trouvent des installations et infrastructures publiques. Toutefois, la crise financière de 1997 et le ralentissement économique mondial aujourd'hui imminent, conjugués avec les nombreux effets négatifs des inégalités dans le développement économique, ont fait passer le nombre de personnes vivant en deçà du seuil de pauvreté à plus de 10 millions en Thaïlande en 2001.

Nous avons fait beaucoup de chemin mais il nous reste beaucoup à accomplir. Nous pensons qu'en renforçant la société au niveau local, y compris par le biais du volontariat, nous serons mieux en mesure de nous attaquer aux lacunes en matière de développement économique et de revitaliser la société. Les volontaires sont un atout précieux pour notre société, car ils possèdent une expérience étendue et de vastes compétences, ce qui permet de contribuer aux efforts du secteur gouvernemental.

Même si cette journée marque la fin de l'Année internationale des volontaires, 2001, l'esprit du volontariat continuera de nous animer. Pour sa part, la

Thaïlande aimerait s'associer aux autres membres de la communauté internationale pour faire du volontariat un élément de la culture de notre planète mondialisée.

Mme van Glaanenweygel (Suriname) (*parle en anglais*) : Ayant participé au processus préparatoire de l'Année internationale des volontaires, la délégation surinamaïse a l'honneur et le privilège de prendre la parole aujourd'hui à l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale des volontaires et de la clôture de l'Année internationale des volontaires. C'est pour nous un honneur d'autant plus grand que, pour la première fois dans l'histoire, l'Assemblée générale a consacré deux séances à célébrer l'importance des travaux des volontaires pour le développement des peuples et des pays.

La délégation du Suriname accorde beaucoup d'importance au rapport du Secrétaire général intitulé « Appui au volontariat ». Nous remercions le Secrétaire général, en particulier, pour l'avis qu'il a exprimé dans la résolution 39/2 du rapport de la Commission du développement social (E/2001/26) et qui figure également en première partie du document A/56/288 :

« Le volontariat est un élément important de toute stratégie visant à lutter contre la pauvreté, à assurer un développement durable et l'intégration sociale et, notamment, à éliminer l'exclusion sociale et la discrimination. »

C'est pourquoi nous appuyons le projet de résolution présenté par le Japon et les Pays-Bas, intitulé « Recommandations relatives à l'appui au volontariat » et dont nous nous sommes portés coauteurs.

Au Suriname, dans le cadre de notre éducation, on nous apprend dès notre plus jeune âge à nous entraider. Le volontariat fait donc partie de notre culture et il est considéré comme très important. Le Comité national d'organisation de l'Année internationale des volontaires a donc été invité à discuter de la question et des actions qu'il entreprendrait avec le Président de la République du Suriname. La création d'un Comité national d'organisation de l'Année internationale des volontaires a été précédée de consultations avec les organisations nationales de volontaires.

Le 5 décembre 2000, le Comité national a officiellement lancé l'Année internationale des volontaires avec un atelier d'une journée ayant pour thème « Volontariat pour une société soucieuse

d'autrui » où l'épouse du Président, qui mène avec énergie des activités de volontariat, et différents invités internationaux étaient présents. Ces invités internationaux ont également participé le 4 décembre 2000 à l'Assemblée modèle des Nations Unies organisée par l'Association du Suriname pour les Nations Unies, à l'occasion du vingt-cinquième anniversaire de l'entrée de la République du Suriname aux Nations Unies.

Les groupes et organisations suivants ont participé à l'Année internationale des volontaires du Suriname : les jeunes, les personnes âgées, les femmes, les hommes, les handicapés, la Croix-Rouge, le secteur privé, des syndicats, clubs de services, organisations écologiques, l'Association des Nations Unies, des organisations des droits de l'homme et le Gouvernement surinamais. Afin d'encourager le volontariat au Suriname, diverses activités ont été organisées, notamment des programmes radio et un marathon intitulé « Le volontariat, noble cause ». L'Année internationale des volontaires du Suriname a également ouvert un centre de volontaires qui devrait servir de base solide pour les activités futures.

Les volontaires et leurs organisations sont une contribution importante au développement de mon pays. Notre gouvernement apprécie donc hautement le véritable partenariat qui s'est établi entre les organisations gouvernementales et non gouvernementales. Le Comité national d'organisation de l'Année internationale des volontaires au Suriname clôturera officiellement à Paramaribo, ce soir, l'Année internationale des volontaires avec une cérémonie spéciale où des certificats de gratitude seront octroyés à différents volontaires qui ont aidé la société et leurs semblables.

La session de clôture de l'Année internationale des volontaires, ce matin, est chargée de sens pour nous. Nous félicitons les orateurs pour leurs déclarations, les artistes pour leurs prestations, et les remercions tous de leur précieuse contribution. Il est vrai que le volontariat fait une grande différence dans notre vie quotidienne.

Nous remercions les volontaires de l'Année internationale des volontaires du Suriname et tous les volontaires surinamais pour leurs efforts et contributions. Nous remercions en outre les Volontaires des Nations Unies pour tout le travail qu'ils font au Suriname et pour leur appui à notre Comité national

pour l'Année internationale des volontaires. Les Volontaires des Nations Unies ont joué un rôle crucial dans la promotion de l'Année.

Enfin, nous remercions le Secrétaire général pour son dévouement et ses travaux sur le volontariat. Il a entièrement raison : un monde meilleur et plus sûr pour tous a besoin de volontaires.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 49/2 de l'Assemblée générale, en date du 19 octobre 1994, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Mme DeKuyper (Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) (*parle en anglais*) : Avant de commencer à faire mes observations officielles cet après-midi, je voudrais prendre un moment pour faire une observation personnelle.

Il y a environ 50 ans, j'ai effectué mon premier voyage scolaire et traversé l'Hudson pour me rendre du New Jersey au Siège de l'ONU, qui était alors une organisation naissante. Je me suis assise dans la galerie des visiteurs et ai assisté aux débats. Je suis désolée de ne pas me rappeler ce qu'était le sujet, mais cela semblait extrêmement important et je suis sûre que ça l'était. Je me demandais comment ces gens visiblement très importants arrivaient à prendre la parole et, en vérité, j'étais vraiment très impressionnée par tout cela.

Je suis restée aujourd'hui, quelque part, cette petite fille et je suis encore très impressionnée de me trouver dans ces lieux. Et me voici, ici, m'adressant à l'Assemblée générale en tant que volontaire sur un sujet auquel j'ai consacré ma vie : le volontariat.

En 1862, après avoir assisté aux horribles souffrances humaines de la bataille de Solferino, M. Henry Dunant proposait l'idée suivante dans son livre, *Un souvenir de Solferino* :

« N'y aurait-il pas moyen ... de constituer des sociétés de secours dont le but serait de faire donner des soins aux blessés, en temps de guerre, par des volontaires zélés, dévoués et bien qualifiés pour une pareille oeuvre? »

Aujourd'hui, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est constitué de 178 sociétés nationales oeuvrant dans des pays du monde entier et

formant un réseau humanitaire mondial de 97 millions de membres et de volontaires. Il s'agit d'un exemple unique de la force qui peut être créée lorsqu'on apparie une vision humanitaire au dévouement de volontaires.

Nous reconnaissons tous que les volontaires sont les personnes qui choisissent de donner de leur temps, de leur énergie ou de leur savoir pour faire oeuvre de solidarité avec leurs frères humains. Ce sont les gens innombrables qui vont vers les autres pour leur porter soutien, parfois en réponse à de grandes catastrophes, naturelles ou technologiques; parfois pour répondre à des besoins nés d'un conflit armé ou à des crimes inimaginables, comme ceux que nous avons vus ici à New York le 11 septembre dernier.

Ils sont toujours présents, également, dans les situations moins visibles, dans leurs communautés, leurs quartiers, où ils effectuent une infinité de petites tâches qui, additionnées, font un immense travail. Au nom de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, je leur rends hommage et je les remercie du fond du coeur.

C'est donc un grand honneur pour la Fédération internationale de prendre la parole à cette importante séance en ce jour qui marque la fin de l'Année internationale des volontaires, 2001. Nous voudrions saisir cette occasion pour faire entendre non seulement la voix de notre propre mouvement, mais également celle des nombreuses autres organisations bénévoles du monde entier. Toutes les organisations sont différentes dans les missions qu'elles poursuivent mais elles se retrouvent dans un dénominateur commun : le volontariat. Ces organisations sont créées par des volontaires et, une fois créées, elles constituent une force permettant de mobiliser encore plus de volontaires au service des autres.

Pour la Fédération internationale, l'Année internationale des volontaires est un succès dont les effets se ressentiront pendant des années. En tant qu'organisation internationale, nous nous sommes associés aux Volontaires des Nations Unies pour promouvoir les idéaux de cette Année. Le succès de cette année et de notre coopération avec les Volontaires des Nations Unies a permis au public de mieux connaître le volontariat et mis le volontariat plus en vue. Résultat : le volontariat est mieux compris et mieux apprécié.

Cela a un impact considérable sur la valeur du volontariat et le travail du volontaire. Les

gouvernements ont vu que leurs actions peuvent avoir des répercussions sur le volontariat et qu'ils ont la responsabilité de trouver des moyens de promouvoir et faciliter le bénévolat. Par la promotion et la création de réseaux dans le cadre de cette Année, les organisations ont été encouragées à améliorer leurs systèmes de gestion, de récompense et de reconnaissance des volontaires et elles ont mieux compris comment obtenir une participation plus efficace des volontaires.

La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge s'est tout particulièrement attachée à saisir les occasions dont elle disposait pour promouvoir et renforcer les questions de développement social, en particulier celles qui concernent les personnes les plus vulnérables de nos communautés. Nous avons cherché au cours de 2001, Année internationale des volontaires, à intégrer les activités de l'Année internationale à d'autres programmes concernant les catégories les plus vulnérables, en particulier, parmi elles, les enfants, les jeunes et les vieillards.

Nos sociétés nationales sont des organisations bénévoles créées conformément à la situation du pays en question, à ses traditions et à ses besoins, bien qu'elles adhèrent toutes à nos sept principes fondamentaux et communs, dont l'un est le service bénévole. Selon ce principe, le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge est un mouvement de secours bénévole à but absolument non lucratif. Les sociétés mobilisent les membres et les volontaires au niveau national pour mener une action décentralisée à l'échelon local. Les volontaires de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont des agents locaux qui dispensent leur aide au niveau local. Sous l'égide de la Fédération, ces Sociétés nationales s'unissent pour former un réseau international solide capable de mener une action décentralisée aux niveaux mondial, national et communautaire pour servir les communautés les plus vulnérables de toute la planète.

Les organisations bénévoles ne peuvent réussir seules. Elles ont besoin de l'appui et de la coopération de leurs gouvernements afin de se développer dans un climat propice au volontariat. La manière dont les gouvernements, les institutions gouvernementales et le personnel politique agissent à l'égard des organisations bénévoles et de volontariat a une grande influence sur la viabilité et l'efficacité de ces dernières. Les gouvernements peuvent créer des conditions favorables au bénévolat en encourageant le volontariat et en

établissant un cadre juridique solide. Par le dialogue avec leurs organisations bénévoles, les gouvernements peuvent encourager avec fruit un climat propice à un volontariat issu de la culture et des conditions locales.

La Fédération internationale a travaillé toute l'année à jeter les fondements de ce dialogue. Nous sommes enchantés que l'Union interparlementaire, à sa 105e Conférence statutaire, tenue à La Havane en avril 2000, ait adopté une décision encourageant les parlements et les principales organisations de volontaires de leur pays à ouvrir un dialogue sur les mesures qui pourraient être prises pour améliorer le volontariat. Un certain nombre de sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge ont déjà engagé ce dialogue et d'autres le feront dans les années à venir.

La Fédération internationale voudrait exprimer sa reconnaissance aux États Membres de l'ONU qui ont proclamé l'année en cours Année internationale des volontaires. Pour nous, l'Année internationale marque le début d'une nouvelle conception du bénévolat, notamment en ce qui concerne les contacts avec les gouvernements et les entités n'appartenant pas au mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, et nous attendons avec intérêt un dialogue et une coopération fructueuses, à l'avenir, avec tous les États Membres de l'ONU.

Dans cinq jours, le Secrétaire général, M. Kofi Annan, et l'ONU recevront le prix Nobel de la paix, une récompense fort méritée. Qu'il me soit permis, au nom de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, de féliciter M. Han Seung-soo et M. Annan et de rappeler, par la même occasion, que le tout premier prix Nobel de la paix était décerné il y a 100 ans à un remarquable volontaire, M. Henry Dunant, qui a vécu toute sa vie humblement, se consacrant au soulagement des souffrances humaines. Sa vision a inspiré les millions et millions de personnes qui aujourd'hui constituent la force de l'humanité et qui servent, comme volontaires, leurs frères humains dans le monde entier.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 44/6 du 17 octobre 1989, je donne maintenant la parole à l'Observateur pour le Conseil de l'Europe.

M. De Jonge (Conseil de l'Europe) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale à l'occasion de la Journée internationale des volontaires. Le Conseil de

l'Europe appuie l'Année internationale des volontaires, de l'ONU, qui cadre parfaitement avec le souci général du Conseil de l'Europe de renforcer la société civile, en tant qu'expression de démocratie participative, et de promouvoir la cohésion sociale.

Le bénévolat implique l'apprentissage, l'échange et l'aide d'autrui, et permet à tous les citoyens de jouer leur rôle dans le processus démocratique. L'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe s'est donc félicitée de l'initiative des Nations Unies et a demandé aux États membres du Conseil de l'Europe d'adopter diverses mesures d'encouragement au cours de l'Année internationale des volontaires, aux niveaux national et européen. Pour marquer le début de l'Année, l'Assemblée parlementaire a tenu un débat en janvier 2001 sur la question de l'amélioration du statut et du rôle des volontaires en tant que contribution de l'Assemblée parlementaire à l'Année internationale des volontaires. Un rapport sur cette question a été soumis par le Comité chargé des affaires sociales, de santé et de la famille de l'Assemblée parlementaire, qui a une longue tradition de soutien au service des volontaires internationaux.

Dans une recommandation au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe, sur la base de ce rapport, l'Assemblée parlementaire a lancé un appel aux États membres de l'organisation pour entre autres objectifs, supprimer de leurs lois et pratiques tous les obstacles qui empêchent les citoyens de s'engager dans des actions de volontariat, et promouvoir des politiques dynamiques en faveur de telles actions. Ce texte et le rapport ont été préparés en étroite collaboration avec l'équipe européenne des Volontaires des Nations Unies. L'Assemblée parlementaire a invité les gouvernements à reconnaître la valeur démocratique, humanitaire, sociale, éducative, de formation et économique du volontariat.

Parmi d'autres propositions, l'Assemblée parlementaire a demandé aux gouvernements de contribuer, notamment en y affectant des ressources budgétaires et autres, au soutien et au développement d'initiatives de volontariat servant des communautés. L'Assemblée parlementaire a également exhorté les associations de volontaires et les volontaires eux-mêmes à respecter les valeurs et principes de la démocratie, des droits de la personne et de la primauté du droit défendus par le Conseil de l'Europe. En outre, l'Assemblée parlementaire a demandé aux gouvernements d'accorder aux agents bénévoles un

statut juridique et une protection sociale appropriée, tout en respectant leur indépendance et en levant les obstacles financiers au volontariat.

Pour sa part, le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a élaboré la Convention européenne sur la promotion d'un service transnational à long terme de volontariat pour les jeunes. La Convention se veut un outil visant à faciliter, promouvoir et soutenir l'action volontaire transnationale pour les jeunes jusqu'à l'âge de 25 ans. Aux termes de cette convention, les jeunes doivent recevoir une formation pour des activités de volontariat, ainsi qu'une reconnaissance appropriée. Cet instrument, ouvert à la signature en mai 2000, est également ouvert aux États non membres du Conseil de l'Europe. Par ailleurs, le Conseil de l'Europe a pris l'initiative d'élaborer un code d'éthique pour les jeunes volontaires.

L'Année internationale des volontaires a été une initiative opportune et elle a mis en pleine lumière ces initiatives du Conseil de l'Europe. La contribution du Conseil de l'Europe à l'Année a cherché à favoriser le développement d'une culture authentique d'actions volontaires atteignant le Conseil de l'Europe lui-même ainsi que ses États membres et les volontaires. Mais nos initiatives prises en appui à l'Année, et en particulier la recommandation de l'Assemblée parlementaire et la Convention du Conseil de l'Europe que je viens d'évoquer, pourraient également s'avérer intéressantes et utiles pour les États non membres du Conseil de l'Europe et d'autres organisations.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va à présent se prononcer sur le projet de résolution A/56/L.27, « Recommandations relatives à l'appui au volontariat », tel qu'il a été révisé oralement.

Avant que l'Assemblée ne se prononce sur le projet de résolution, je voudrais dire que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs du projet de résolution A/56/L.27 : Albanie, Botswana, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Congo, Éthiopie, Guinée, Haïti, Indonésie, Jamaïque, Kenya, Lesotho, Mozambique, Namibie, Paraguay, Philippines, Rwanda, Sierra Leone, Somalie et Uruguay.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/56/L.27, tel qu'il a été révisé oralement?

Le projet de résolution A/56/L.27, tel qu'il a été révisé oralement, est adopté (résolution 56/38).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à ceux qui souhaitent expliquer leur position sur le projet de résolution qui vient d'être adopté, je voudrais rappeler aux délégations que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Al-Awdi (Koweït) (*parle en arabe*) : Ma délégation voudrait d'abord remercier les délégations du Japon et des Pays-Bas de leurs efforts pour préparer le projet de résolution intitulé « Recommandations relatives à l'appui au volontariat », qui vient d'être adopté au titre du point 108 de l'ordre du jour. Ma délégation voudrait exprimer son appui au projet de résolution adopté par consensus et souligner l'importance que nous accordons aux recommandations concernant la promotion du volontariat.

Nous voudrions toutefois attirer l'attention des États Membres sur le fait que la résolution ne couvre pas l'ensemble des domaines liés au volontariat, notamment la question de la sûreté et de la sécurité des volontaires en temps de guerre ou de conflit. Des volontaires au Koweït ont beaucoup fait pour aider les civils koweïtiens durant l'occupation du Koweït en 1990. Des services importants de volontariat ont été rendus, notamment dans la fourniture de vivres et de services médicaux aux civils, en particulier aux femmes, aux enfants et aux vieillards, qui vivaient alors en régime d'occupation. Ces volontaires étaient exposés au danger en raison des opérations militaires alors en cours.

Ma délégation juge donc important que lors d'un examen futur de ce point, nous accordions toute l'attention requise à la question de la sûreté et de la sécurité des volontaires en temps de guerre ou de conflit.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons ainsi achevé la phase actuelle de notre examen du point 108 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 16 h 30.